

**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADES
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de NEUFCHATEL-HARDELOT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 07/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent

ARRETE

Article 1 : le Tableau d'avancements de grades au titre de l'année 2024 s'établit comme suit :

GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1^E CLASSE

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	GRARD Aline	Agent social principal de 2 ^e classe	01/11/2024	Au choix

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions) (1)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	YVART Marc	Adjoint technique	01/11/2024	Au choix

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions) (1)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^e CLASSE

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	DOUCHIN Dany	Adjoint technique pal de 2 ^e classe	01/11/2024	Au choix
2	DUMONT Philippe			
3	QUEHEN Sylvie			

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions) (1)	2	6	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	2	3

GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU AU CHOIX
1	DUPAS Jean-Marc	Agent de maîtrise	01/11/2024	Au choix
2	TENTILLIER Franck			

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions) (1)	0	2	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	2	2

Article 2 : Le présent tableau d'avancement de grades sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet dans un délais de deux mois à compter de sa publicité d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou via l'application « Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

A NEUFCHATEL-HARDELOT, le 05 Novembre 2024



Le Maire – Paulette JULIEN PEUVION